## AR Prefecture

016-211600903-20220323-2022 25-DE Recu le 30/03/2022 Publié le 30/03/2022



Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 27 Membres présents : 22 Suffrages exprimés: 27

République Française

Délibération N° 2022-25 Conseil Municipal du 23 Mars 2022

DATE DE CONVOCATION: 17 Mars 2022

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS: J.L. LEVESQUE - K.GAI - B. LAFAYE - M. VILLEGER- M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FREON - G. MICHELY - J.F. CESSAC - P. ORMECHE- S. BROUILLET-W. BOURGEAU - A. DUBRUN - F. GUIRAO - H ROSARIO - E. PILLARD CLEMENTEL - S. RAYNAUD -S. DELIMOGES - C. RAFIN - S. BUTET - J. MARTINEAU - P. MAURY.

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIRS : G. MIGNON donne pouvoir à Philippe ORMECHE - M.A. CHEVALIER donne pouvoir à M.H. AUBINEAU - J.P. DESLIAS donne pouvoir à William BOURGEAU - K. PERROIS donne pouvoir à M. VILLEGER - P. BERTON donne pouvoir à S. DELIMOGES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : A. DUBRUN

## OBJET: BUDGET ANNEXE CŒUR DE PAYS - AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération relative à l'approbation du Compte de Gestion 2021.

Vu la délibération relative à l'adoption du Compte Administratif 2021,

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Finances réunie le 4 mars 2022, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2021 au budget annexe Cœur de Pays comme suit :

Fonctionnement	47 264,22 €
Résultat de l'exercice (a) :	
Résultat antérieur reporté (b) :	130 877,08 €
Résultat de fonctionnement à affecter (a+b):	178 141,30 €
Investissement	
Résultat de l'exercice (c) :	1 531,00 €
Résultat antérieur reporté (d) :	1 119,84 €
Résultat d'investissement (c+d) :	2 650,84 €
Restes à réaliser	- €
Excédent de financement d'investissement (c+d+e):	2 650,84 €
Affectation	
Affectation en réserves en investissement (R 1068) :	- €
Report en fonctionnement (R 002):	178 141,30 €
Report en investissement (R 001):	2 650,84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 27 VOIX POUR, décide d'affecter les

résultats de l'exercice 2021.

TRAIT CONFORME Le Maire Juis LEVESQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribund Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de «a publication.